

POSTULAT

Auteur PLR, par Julien Monod (suppl.)
Objet Pour une vraie prime à la performance
Date 09.03.2016
Numéro 1.0166

Selon le système de rémunération actuel des employés d'état, une prime à la performance n'est octroyée non pas à tous les employés, selon leur implication et la qualité de leur travail durant l'année, mais uniquement à ceux qui ont déjà atteint la limite de traitement maximal selon le système de l'augmentation progressive liée à la prestation, qui est de 140% du traitement de base.

De ce fait, les jeunes ou nouveaux employés, qui sont très souvent dynamique et motivé, n'ont que peu de d'incitation à être performant durant l'année, car aucun bonus ne leur sera accordé.

Ils pourront bénéficier uniquement d'une augmentation pour l'année suivante, qui est en pratique, bien souvent automatique, sans analyse approfondie de leur activité durant l'année. De plus, le système actuel d'augmentation progressive, permet difficilement aux employés de garder leur motivation et leur engagement au fil du temps, car les augmentations reçues les années précédentes restent acquises, année après année.

Bien entendu, une augmentation annuelle et automatique devra être maintenue, pour compenser l'augmentation du coût de la vie, mais uniquement le coût de la vie, et non la performance.

Finalement, il nous paraît important que tous les employés d'état, enseignants et employés des entités para-étatiques puissent disposer des mêmes conditions de rémunération.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier un nouveau système de rémunération permettant de récompenser l'engagement, la motivation et la performance des employés d'Etat, des enseignants et des employés des entités para-étatiques, durant l'année concernée.